

ASSOCIATION " LES HURLE-VENTS DU SEUDRE".

11 rue de chez Barré, 17240 Saint Germain du Seudre

PROCÈS- VERBAL de l'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

25 Octobre 2020, à 18 heures

Les 6 membres fondateurs de l'Association " Les Hurle-Vents du Seudre" se sont réunis en Assemblée générale constitutive au siège de l'Association., 11 rue de chez Barré, 17240 Saint-Germain du Seudre.

Sont présents:

Madame Anne-Marie Bouyer
Madame Annette Chaillou
Madame Michelle Van Overbroek
Monsieur François Armandin
Monsieur Sylvain Fleury
Monsieur Daniel Spoel

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre, et versée au Registre de l'Association.

Madame Michelle Van Overbroek assure le rôle de Présidente de séance..

La présidente de séance met à disposition le projet de statuts de l'Association et précise l'ordre du jour de la réunion, à savoir:

- les étapes administratives de la constitution de l'association;
- la présentation du projet de statuts;
- l'adoption des statuts;
- la constitution du Bureau.

La présidente de séance rappelle les raisons et les buts de la création de l'Association.

Lecture est d'abord faite des statuts rédigés.

Elle invite les membres à exprimer leurs remarques et chaque membre à faire connaître le rôle qu'il souhaite assumer au sein du Bureau.

Enfin elle met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RÉOLUTION
Adoption des Statuts

Après délibération l'Assemblée adopte à l'unanimité les Statuts dont le projet lui a été soumis.

DEUXIEME RÉSOLUTION
Election des membres du Bureau

L'Assemblée constitutive désigne en qualité de Premiers Membres du Bureau, et pour un mandat de 3 ans :

Présidente du Bureau : Madame Michelle Van Overbroek, de nationalité belge, retraitée, domiciliée au 11 rue de chez Barré 17240 Saint-Germain du Seudre.

Vice-Président du Bureau : Monsieur François Armandin, de nationalité française, retraité, domicilié au 1 rue de chez Barré 17240 Saint-Germain du Seudre.

Secrétaire : Monsieur Daniel Spoel, de nationalité belge, retraitée, domiciliée au 11 rue de chez Barré 17240 Saint-Germain du Seudre.

Secrétaire Adjoint : Monsieur , Sylvain Fleury, de nationalité française, retraité, domicilié au 75 route de St Dizant, 17240 Saint- Fort- sur- Gironde.

Trésorière : Madame Annette Chaillou, de nationalité française, retraitée, domiciliée au 4 La Bigorre, 17240 Saint- Germain du Seudre.

Trésorière Adjointe : Anne-Marie Bouyer, de nationalité française, retraitée, domiciliée au 4 rue du Vieux Chêne, La Pouillade, 17240 Saint Germain du Seudre.

Les Membres ainsi désignés acceptent leur fonction respective.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Montant de la cotisation annuelle pour les adhérents de l'Association

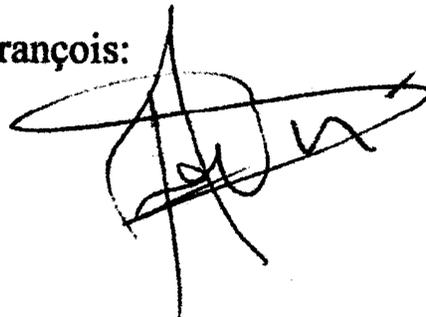
Le montant de la cotisation annuelle pour les adhérents de l'Association (Membres du Bureau et Membres actifs) est fixé à 10 €.

Le montant du Droit d'entrée annuel pour les Membres bienfaiteurs est fixé à 50€.

Ces montants sont revisables chaque année par délibération de l'Assemblée générale annuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Vice- Présidente de l'association: ARMANDIN François:



le 25 Octobre 2020